

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Trente-quatrième session

DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES À LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

* La version anglaise de cette déclaration est publiée en l'état, telle qu'elle a été communiquée à l'OIM par le Vérificateur externe des comptes, le Vérificateur général des comptes du Ghana. La traduction en français correspond à cette version.

**DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES
À LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT DES
PROGRAMMES ET DES FINANCES SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

1. J'ai l'honneur et le privilège de vous présenter aujourd'hui les résultats de la vérification externe des comptes de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour l'exercice financier 2023.
2. À sa 106^e session, le Conseil avait nommé pour la première fois le Vérificateur général des comptes du Ghana aux fonctions de Vérificateur externe des comptes de l'OIM. Il l'a reconduit dans ses fonctions à sa 112^e session pour les années 2022, 2023 et 2024.
3. Nous avons présenté notre premier rapport sur les états financiers de l'OIM, qui concernait l'exercice 2016, à la vingtième session du Comité, tenue en 2017. Notre huitième vérification des comptes de l'Organisation, qui portait sur l'exercice financier 2023, a été effectuée conformément au Règlement financier et aux autres dispositions réglementaires de l'OIM. Le rapport de vérification final, qui comprend d'importantes constatations et recommandations de vérification, a été remis séparément pour soumission à la 115^e session du Conseil de l'OIM.
4. Nous avons procédé à la vérification des états financiers de l'Organisation pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023, et avons examiné certaines opérations menées au Siège et au Centre administratif de Manille. Nous avons également mené des contrôles de la conformité aux bureaux de l'OIM au Bangladesh, en Belgique, à Berne, au Cambodge, en Colombie, en Éthiopie, en Gambie, en Mauritanie, au Népal, au Pérou, aux Pays-Bas, en Sierra Leone, en Slovaquie, au Tadjikistan et en Zambie. De nouveau, nous avons soumis à un audit de performance la mise en œuvre de la Politique de délégation de pouvoir.
5. Le contrôle financier visait à obtenir l'assurance raisonnable que les activités, opérations financières et informations indiquées dans les états financiers étaient, dans tous leurs aspects significatifs, conformes au Règlement financier de l'OIM. La coordination avec le Bureau de l'Inspecteur général a été constante et exhaustive. Selon que de besoin, les travaux menés par les fonctions d'audit interne et d'autres examens et évaluations externes ont été pris en compte.

6. Les constatations importantes résultant de ces contrôles, à l'issue de discussions approfondies avec les dirigeants intéressés, leur ont été communiquées par lettres de recommandation. Les recommandations les plus importantes figurent dans le présent rapport, et la direction a indiqué qu'elle y donnerait suite.

Type d'audit	Priorité des recommandations découlant de l'audit				Total
	Absolue	Élevée	Moyenne	Faible	
Financier	1	7	4		12
Conformité		3	26	2	31
Performance			2		2
Total	1	10	32	2	45

Opinion générale du Vérificateur externe des comptes sur les états financiers

7. À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des opérations de l'OIM au 31 décembre 2023. Nous avons exprimé une opinion sans réserve sur les états financiers de l'OIM pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Questions financières

8. En 2023, l'enveloppe budgétaire des programmes d'opérations s'est élevée à 3 343,54 millions de dollars É.-U., et celle de la partie administrative du budget à 65,35 millions de francs suisses. En 2023, les produits se sont élevés à 3 522,54 millions de dollars É.-U. au total, et les charges à 3 419,35 millions de dollars É.-U., ce qui donne un excédent de 108,18 millions de dollars É.-U. avant prise en considération des profits de change de 57,60 millions de dollars É.-U. et des ajustements liés à la réévaluation du programme administratif (excédent) de 2,34 millions de dollars É.-U., l'excédent ajusté s'élevant à 168,00 millions de dollars É.-U.. Les créances liées à des actifs à court terme au titre des contributions assignées et des contributions volontaires au 31 décembre 2023 se montaient respectivement à 5,47 millions de dollars É.-U. et 314,77 millions de dollars É.-U.. Les principaux indicateurs financiers de l'OIM pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 sont les suivants :

- a. L'OIM a enregistré en 2023 un excédent (avant les variations de change) de 108,18 millions de dollars É.-U., contre 55,56 millions de dollars É.-U. en 2022, soit une augmentation de 52,61 millions de dollars É.-U. ou 95 % ;
- b. Les produits de l'OIM font apparaître une tendance à la hausse au cours des cinq dernières années, de 2019 à 2023 ; et

- c. Les charges ont continué de rester dans la limite du budget en 2023, alors même qu'en raison d'un accroissement des activités, la plupart des composantes des charges ont enregistré en 2023 une augmentation par rapport aux chiffres de 2022.

9. L'OIM continue d'enregistrer une forte croissance dans toutes les régions et dans tous les secteurs de programme, et notre travail de vérification comptable a fait apparaître que les risques liés à la structure de base insuffisante du programme administratif de l'Organisation représentent à peine 2 % des dépenses totales combinées en 2023. Compte tenu de la mise en œuvre de la réforme budgétaire ainsi que du Cadre de gouvernance interne et des réformes connexes, nous avons vivement engagé les États Membres à appuyer le nouvel Appel mondial de l'OIM pour 2024 devant permettre d'obtenir des financements souples et de prendre des mesures stratégiques ou immédiates pour passer en revue les modalités de financement des programmes et élaborer un cadre de responsabilité à la lumière de la croissance continue des activités opérationnelles de l'Organisation. Nous estimons qu'une structure de base renforcée permettrait à l'Organisation d'être mieux à même de répondre aux attentes accrues de ses bénéficiaires, des États Membres, des donateurs et des autres parties prenantes.

A. Audit financier

Retard dans la mise en œuvre du nouveau système ERP

10. Nous avons examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre du système de planification des ressources d'entreprise (ERP) Oracle et constaté que sa mise en place finale et son lancement, dont la date était initialement fixée en janvier 2024, avaient été repoussés à une date restant à déterminer après deux reports. En outre, l'état d'avancement a fait apparaître que sur les 36 modules détaillés en nuage, seuls 4 sont achevés et déployés, 3 se trouvent en phase de revue de la conception, et 29 se trouvent encore à la phase préalable des essais d'acceptation par les utilisateurs. **Nous avons recommandé que la direction accorde la priorité à la mise en œuvre des modules Oracle en tenant compte des exigences opérationnelles ainsi que du statut de conception et de configuration, avec un plan de mise en œuvre clairement établi et assorti d'échéances. Il convient également d'actualiser la charte de projet afin d'y inclure les responsabilités des responsables opérationnels, parmi lesquels figurent les exigences opérationnelles, le nettoyage et la migration des données et les essais par les utilisateurs ainsi que les autorisations.**

Examen des demandes de RSO

11. Les rapports financiers annuels de l'OIM font apparaître une corrélation positive entre la croissance et l'expansion de l'Organisation et les revenus de soutien

opérationnels (RSO) réels au fil des ans. Nous sommes toutefois préoccupés par l'incapacité de l'Organisation à attirer des contributions sans affectation spéciale depuis 2019 au titre de sources de financement alternatives permettant d'appuyer les capacités administratives et en matière de personnel de l'OIM ainsi que d'autres activités et structures non inscrites au budget. **Nous avons recommandé que la direction poursuive la feuille de route de la réforme budgétaire et élabore des activités de financement stratégiques en vue d'obtenir des contributions sans affectation spéciale permettant d'appuyer les activités essentielles et administratives de l'Organisation. Les États Membres devraient également s'engager en faveur de modalités de financement plus prévisibles pour la structure de base optimale nécessaire pour administrer les activités de l'Organisation.**

Révision de la stratégie d'investissement en vue d'optimiser le portefeuille de fonds d'investissement

12. Les placements à court terme de référence de l'OIM sont des instruments détenus pendant une période de 90 jours ou plus. En revanche, les placements à long terme sont des instruments (obligations) détenus pendant plus de 12 mois, qui sont classés en tant qu'actifs à court terme lorsqu'il est théoriquement possible de les revendre sur un marché libre à la date de clôture. Nous avons constaté que la répartition des actifs de placement dans le portefeuille présentait une importante concentration sur des dépôts à terme visés à l'article 7.1 du Règlement financier de l'OIM. **Nous avons recommandé que la direction échange avec les États Membres en vue d'étudier la possibilité d'amender l'article 7 du Règlement financier de l'Organisation afin de veiller à ce que les fonds soient placés avec le minimum de risques, d'autres facteurs tels que la prévention d'une concentration excessive auprès d'intermédiaires individuels, des critères de durabilité et l'équilibre du risque de crédit moyen global devant également être pris en compte dans les décisions quotidiennes.**

Nécessité d'actualiser le cadre de contrôle interne

13. Le Cadre de gouvernance interne (CGI) de l'Organisation a donné lieu à la sélection et à l'adoption du modèle de gestion des risques classique des trois lignes de maîtrise (3LOD). Bien qu'aucune défaillance majeure dans la mise en œuvre des contrôles internes de l'Organisation n'ait été constatée, nous estimons que la croissance et l'expansion continues de l'OIM ainsi que la nécessité de poursuivre l'initiative de réformes ont des incidences profondes et complexes. **Nous avons vivement engagé la direction à actualiser le cadre de contrôle interne de l'Organisation de manière à définir les fonctions clés de contrôle interne quotidien ainsi que leurs pouvoirs, attributions et responsabilités connexes à la lumière de la croissance et de l'expansion continues de l'Organisation.**

Nécessité de renforcer le mécanisme de gestion des données sur la migration

14. Nous avons constaté que l'OIM recueille une grande quantité de données sur la migration dans le cadre de la mise en œuvre de projets dans le monde entier en recourant à des dispositifs de collecte dispersée ou thématique d'institutions au sein d'un État et/ou qui ne sont pas comparables aux statistiques d'autres États. À cet égard, l'initiative/application de l'Organisation MiMOSA NextGen permet d'assurer la gestion électronique des dossiers des bénéficiaires en offrant une nouvelle architecture qui permettra d'améliorer les services aux migrants. **Nous avons recommandé que la direction veille à allouer des fonds en vue d'un déploiement à plus large échelle de MiMOSA NextGen de manière à étendre cette initiative à d'autres domaines thématiques du mécanisme de collecte de données sur la migration de l'OIM.**

Nécessité de disposer d'un modèle de calcul des coûts et de financement pour la cybersécurité

15. Nous avons constaté que l'Organisation a engagé des investissements substantiels en vue d'améliorer et de renforcer sa posture de sécurité de l'information, et qu'elle a adopté et renforcé un modèle de fonctionnement décentralisé sur le terrain destiné aux bureaux de pays afin d'accroître leur autonomie et leur responsabilité. Cependant, il n'existait pas de modèle de calcul des coûts fournissant des orientations sur l'obtention de fonds ou l'évaluation des coûts concernant leurs besoins de financement en matière de cybersécurité, en vue d'améliorer la cyberrésilience globale face à l'exposition continue aux technologies. **Nous avons recommandé que le Département des technologies de l'information et de la communication (ICT) élabore et mette à disposition un modèle de calcul des coûts afin d'aider les bureaux de pays à demander des financements visant à renforcer la sécurité de leurs technologies. En outre, la direction devrait mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation de la cybersécurité afin d'améliorer les structures de sécurité existantes.**

Décomptabilisation des actifs destinés aux bénéficiaires

16. Nous avons examiné les activités de mise en œuvre des projets pour ce qui est du transfert d'actifs aux bénéficiaires visés de l'OIM. Notre analyse d'un échantillon a fait apparaître des insuffisances/faiblesses en matière de contrôle de la décomptabilisation des actifs destinés aux bénéficiaires visant à fournir des informations en temps réel sur leur statut. **Nous avons recommandé que la Division des finances et de la comptabilité (FAD) veille à ce que les chargés régionaux de la gestion des ressources (RRMO)/chargés de la gestion des ressources (RMO) procèdent en temps voulu à l'examen des actifs destinés aux bénéficiaires de la date de création à leur retrait après remise aux bénéficiaires, sur la base de documents appropriés.**

Examen des activités de l'Unité de la chaîne d'approvisionnement de Manille

17. Notre examen de l'Unité de la chaîne d'approvisionnement de Manille (MSCU) a mis en évidence d'importants progrès accomplis dans la mise en conformité avec la stratégie 2024-2026 de l'OIM relative à la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Alors que le volume des biens et services acquis par l'OIM a considérablement augmenté au fil des ans avec l'accroissement continu des activités de l'Organisation, il est primordial d'améliorer la formation continue en matière d'achats et les dotations en effectifs tant au niveau de MSCU qu'à l'échelle régionale, et d'assurer la visibilité concernant la surveillance en temps réel des bureaux de pays. **Nous avons recommandé de procéder à un examen des dotations en effectifs de MSCU en vue de renforcer ses capacités, d'apporter un soutien adapté aux bureaux de pays et aux bureaux régionaux de l'OIM et de mettre au point une méthode permettant d'assurer la surveillance, le contrôle de la qualité et le suivi (virtuel et sur site) à l'échelle mondiale.**

Suivi de la mise en œuvre du projet de paie mondiale

18. Nous avons constaté que l'OIM a déployé le système de paie mondiale pour le personnel de la catégorie des administrateurs et de celle des services généraux dans un total de 142 bureaux extérieurs pour environ 14 000 membres du personnel recruté sur le plan local. Nous avons toutefois constaté que 17 bureaux de pays pour lesquels la centralisation était prévue au lancement du système ERP Oracle nécessitaient une configuration additionnelle du système, et que les données relatives à la paie seraient testées par échantillon. **Nous avons recommandé que l'Unité de gestion des ressources humaines de Manille (MHRO) établisse un cadre d'assurance qualité des données prévoyant des procédures de planification, de nettoyage des données, de conversion, de test et de validation. En outre, l'environnement de test du système ERP Oracle devrait permettre à MHRO de tester près de 100 % des données avec les données de l'OIM. Ainsi, MHRO serait à même de repérer les éventuelles erreurs et de résoudre les écarts de résultat des tests avant le chargement dans l'environnement de production.**

B. Audit de conformité

Nécessiter de procéder à des versements électroniques dans le cadre des interventions en espèces

19. Nous avons constaté que l'approche employée par le Bureau de l'OIM en Sierra Leone en matière d'interventions en espèces dans le cadre de la mise en œuvre des activités de projet prenait la forme d'un transport physique des espèces à remettre aux personnes ou groupes bénéficiaires au titre des programmes. Il est apparu que cette approche est associée à un volume important de transport d'espèces, qui comporte des risques entre autres d'utilisation abusive, de paiements en double ou de

sécurité pour le personnel. **Nous avons recommandé que le Chef de bureau et le Chargé de la gestion des ressources définissent un seuil applicable aux espèces et continuent de se concerter avec le Bureau régional et le Siège en vue d'établir un mécanisme de fourniture nettement plus efficace aux fins du versement électronique des subventions en espèces aux bénéficiaires visés.**

Nécessité d'améliorer l'équilibre entre les genres

20. Nous avons constaté que le Bureau de l'OIM à Berne comptait 19 membres du personnel, dont 3 sont des hommes et 16 sont des femmes, soit un rapport hommes-femmes déséquilibré de 1 sur 4. **Nous avons recommandé que le Chef de mission se concerte avec le Département des ressources humaines au Siège de l'Organisation en vue d'instaurer une parité raisonnable/potentielle entre les genres au sein de ses effectifs.**

Actualisation hors délais des informations relatives aux actifs dans SAP PRISM

21. Nous avons constaté que les informations relatives à l'inventaire des actifs du Bureau de l'OIM en Zambie n'étaient pas actualisées en temps voulu dans SAP PRISM. **Nous avons recommandé que le Chef de mission veille à ce que le Chargé de la gestion des ressources actualise dans les délais impartis les informations relatives aux actifs de l'OIM dans PRISM à l'issue d'un inventaire physique.**

Examen des activités de projet d'un bureau

22. Nous avons passé en revue le portefeuille de projets du Bureau de l'OIM en Gambie et constaté que, de manière générale, le Bureau respectait le Manuel des projets de l'OIM, à l'exception des retards importants dans les échéances de formulation, d'approbation et d'activation des projets pour ce qui est de la durée de traitement au regard des dates de début prévues. **Nous avons recommandé que le Chef de mission envisage de recruter des collègues à la faveur d'affectations de courte durée au sein de la région Afrique centrale et de l'Ouest de l'OIM afin de soutenir les administrateurs de projet lorsque les activités de projet dépassent leurs capacités.**

Retards dans les activités d'élaboration des propositions et d'activation de projet

23. Notre examen d'un échantillon des échéances de formulation, d'approbation et d'activation des projets au regard des dates de début prévues au sein du Bureau de l'OIM aux Pays-Bas a fait apparaître d'importants retards pour ce qui est de la durée de traitement. **Nous avons recommandé que le Chef de mission rationalise le processus administratif du Bureau entre l'élaboration des propositions et l'activation des projets afin de remédier aux éventuelles insuffisances et causes premières à l'origine des retards dans le cycle de projet.**

TVA remboursable à recouvrer

24. Nous avons constaté que le Bureau de l'OIM au Pérou présentait un montant restant à recouvrer au titre de la TVA de 1 384 844 dollars É.-U. sur une période de 120 jours au 21 novembre 2023. **Nous avons recommandé que le Chef de mission veille à ce que le Chargé de la gestion des ressources forme les fonctionnaires pertinents au nouveau système de remboursement de la taxe et assure un suivi régulier des éventuels remboursements en attente auprès des autorités fiscales.**

Non-recouvrement d'un paiement anticipé effectué au titre d'un contrat

25. Nous avons constaté qu'au Bureau de l'OIM en Slovaquie, un montant de 9 360 euros avait été avancé à un fournisseur (JUMO s.r.o.) sans garantie de restitution d'acompte. Nous avons également constaté que les articles n'avaient pas été livrés lors de la clôture du projet le 31 mars 2023. **Nous avons recommandé que le Chef de mission se concerte avec le Bureau des affaires juridiques (LEG) de l'OIM aux fins du recouvrement de la somme de 9 360 euros auprès de JUMO s.r.o..**

Retards dans le remboursement de la TVA

26. Notre examen de la comptabilité du Bureau de l'OIM en Éthiopie a fait apparaître un montant à recouvrer au titre de la TVA de 1 689 885,55 dollars É.-U. à la date de l'audit. **Nous avons recommandé que le Chef de mission veille à ce que le Chargé de la gestion des ressources soumette toutes les demandes de remboursement de la taxe conformément aux règles des autorités fiscales et assure un suivi régulier de tout montant restant à recouvrer au titre de la TVA.**

Examen des soldes des comptes fournisseurs et personnel

27. L'analyse des éléments en attente sous les acomptes au personnel et aux fournisseurs du Bureau de l'OIM au Népal a fait apparaître que les montants totaux de 299 050,00 roupies népalaises et 1 100 dollars É.-U. se rapportent respectivement à des créances datant de 31 à 90 jours et de plus de 91 jours. **Nous avons recommandé que le Chef de mission veille à ce que le Chargé de la gestion des ressources procède à un examen mensuel du solde des acomptes versés aux fournisseurs afin de s'assurer que ces avances sont transférées aux projets au titre de charges et ainsi d'éviter tout déficit après la clôture des projets.**

Nécessité d'actualiser l'outil d'auto-évaluation du contrôle de la conformité

28. Notre examen du Bureau de l'OIM au Tadjikistan a fait apparaître que les informations recueillies au moyen de l'outil d'auto-évaluation du contrôle de la conformité (CCSAT), notamment celles qui portent sur l'évaluation de l'efficacité du contrôle, les plans d'action, les dates de livraison, les responsables et les commentaires à l'issue de la mise en œuvre, n'étaient pas actualisées. **Nous avons recommandé que le Chef de mission veille à ce que toutes les informations nécessaires soient saisies**

dans le CCSAT afin que les insuffisances substantielles identifiées en matière de contrôle soient systématiquement consignées et suivies.

Revenus provenant des personnes couvrant leurs dépenses dans les entrées de trésorerie

29. Nous avons constaté que le Bureau de l'OIM au Cambodge continue d'accepter de l'argent liquide pour les services fournis dans le cadre des opérations concernant les personnes qui couvrent leurs dépenses. **Nous avons recommandé que le Chef de mission se concerte avec toutes les parties prenantes afin de déterminer le meilleur moyen d'encaisser de l'argent provenant d'opérations concernant les personnes qui couvrent leurs dépenses en utilisant le système bancaire conformément à la législation du pays hôte.**

Examen d'un protocole additionnel à l'accord existant relatif à un bureau de pays

30. Nous avons constaté que le Bureau de l'OIM en Belgique n'a pas achevé l'établissement du protocole additionnel à l'accord conclu en 1973 visant à assurer la collaboration avec le Royaume de Belgique dans le but d'adopter une approche associant l'ensemble des pouvoirs publics pour les activités relatives à la migration telles que la mobilité de la main-d'œuvre et le développement humain, les programmes d'inclusion sociale et la mobilisation des diasporas aux fins de résultats en matière de développement durable. **Nous avons vivement engagé le Bureau à collaborer avec le Ministère en vue d'approuver et d'officialiser sans tarder ces documents dans l'intérêt des migrants, des réfugiés et de l'ensemble des pouvoirs publics.**

Nécessité d'assurer la soumission des rapports aux donateurs en temps voulu

31. Nous avons constaté lors de l'examen des rapports aux donateurs que les délais fixés pour la soumission des rapports intermédiaires et finaux de six projets n'avaient pas été respectés par le Bureau de l'OIM en Colombie. **Nous avons recommandé que le Chef de mission établisse des procédures afin de renforcer sa supervision des activités de programme et de projet, d'assurer la qualité et la diffusion en temps opportun des rapports aux donateurs, ainsi que le bien-fondé de la gestion des fonds des projets.**

Nécessité d'améliorer l'efficacité des méthodes de prévention des incendies dans les camps de réfugiés rohingya

32. Notre examen des activités de mise en œuvre dans le cadre de la crise humanitaire des Rohingya par l'OIM au Bangladesh a mis en évidence d'incendies dans les camps de réfugiés rohingya, qui ont détruit de nombreux abris et entraîné chaque mois le déplacement d'un certain nombre de réfugiés. **Nous avons**

recommandé que le Chef de mission se concerta avec le corps des sapeurs-pompiers du Bangladesh et d'autres parties prenantes afin de déterminer l'origine de ces nombreux départs de feu et d'élaborer une solution adaptée comprenant notamment des protocoles de sécurité et la formation de points focaux en vue de réduire le risque de catastrophes liées à des incendies dans les camps.

Informations relatives aux actifs incomplètes dans PRISM

33. Nous avons constaté que le registre des actifs du Bureau de l'OIM en Mauritanie ne comporte pas certaines informations essentielles tels que le numéro de série, l'attribution aux utilisateurs et la date du dernier inventaire physique. **Nous avons recommandé que le Chef de mission veille à ce que le Chargé de la gestion des ressources actualise régulièrement les informations relatives aux actifs du Bureau en indiquant tous les renseignements requis ou essentiels.**

C. Audit de performance

34. L'OIM a élaboré et publié une politique de délégation de pouvoir visant entre autres à fournir aux membres du personnel des directives claires sur la délégation de pouvoir, qui leur donnent les moyens de prendre des décisions éclairées en conformité avec les objectifs organisationnels, les lois, les règlements et les normes sectorielles, ce qui permet de réduire les risques liés à la non-conformité juridique et réglementaire. Nous avons conclu que la Politique de délégation de pouvoir est dans l'ensemble exhaustive et couvre les activités administratives et de gestion qui appuient les fonctions opérationnelles de l'OIM. Cependant, elle ne précise pas ce qui constitue les décisions importantes et mineures, et il n'a été procédé à aucun suivi systématique visant à identifier les difficultés de mise en œuvre.

Nous avons recommandé que la direction définisse clairement ce qui constitue les décisions importantes et que l'unité chargée de la conformité assure un suivi trimestriel afin de repérer les irrégularités dans l'établissement et l'utilisation des matrices de délégation des pouvoirs, et de rectifier rapidement la mise en œuvre de la Politique.

Réponse de la direction

35. La mise en œuvre de la Politique de délégation de pouvoir de l'OIM a débuté en avril 2023, et ce qui constitue les décisions importantes découle de la restriction du pouvoir du fonctionnaire responsable de l'OIM, qui ne doit pas prendre de décision qui aurait une incidence pour l'Organisation au-delà de la période de désignation. Par ailleurs, la Division des risques institutionnels de l'OIM prendra des mesures en vue de planifier et d'assurer le suivi en matière de délégation de pouvoir.

Suivi des recommandations issues des précédents rapports du Vérificateur externe des comptes

36. Nous avons procédé au suivi des recommandations que nous avons formulées les années précédentes et constaté qu'au 31 décembre 2023, 20 recommandations étaient en suspens et à différents stades de mise en œuvre. **Nous avons recommandé que la direction poursuive l'examen régulier des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes et en rende compte.**

Cas de fraude et de fraude présumée

37. Nous avons examiné les cas de fraude, de fraude présumée ainsi que les passations par pertes et profits par la direction, et avons noté que l'Administration a rendu compte de 511 cas de fraude corroborés par des faits et non fondés en 2023, dont 318 étaient clos, tandis que 193 affaires de fraude présumée étaient toujours en cours au 31 décembre 2023. Toutes ces affaires avaient été renvoyées devant le Bureau des services de contrôle interne pour enquête. Vingt et une affaires ont été confirmées et renvoyées devant le Bureau des affaires juridiques pour suite à donner, et une perte financière pour l'OIM de 349 206,60 dollars É.-U. a été signalée. Nous sommes satisfaits des mesures prises par la direction pour donner suite aux cas signalés.

Conclusion

38. En conclusion, je tiens à exprimer tous nos remerciements pour la coopération de la Directrice générale, du Directeur du Département de la gestion financière et administrative, du Chef de la Division des finances et de la comptabilité et de son équipe, des chefs de mission, du Bureau des services de contrôle interne et de tous les autres membres du personnel de l'OIM pendant toute la durée de la vérification.

39. Tous nos remerciements vont également à la Présidente et aux délégués, qui nous ont permis de vous présenter nos constatations.